



VERS UN LIVRE BLEU MÉTROPOLITAIN

Synthèse de la concertation institutionnelle et thématique

Consciente de l'importance des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage dans l'élaboration d'un Livre Bleu afin de concilier les fragilités et les richesses de cet espace hors du commun, tantôt marin, tantôt lagunaire, et de favoriser l'émergence de projets emblématiques pour son territoire. La démarche est impulsée par Jean-Claude GAUDIN le Président de la Métropole, et pilotée par Patrick BORE Maire de La Ciotat et Vice-Président délégué aux Ports et Infrastructures portuaires, et Eric DIARD Maire de Sausset-les-Pins et Conseiller métropolitain délégué à la Mer, au Littoral et aux Parcs naturels. L'objectif du Livre Bleu est de définir, à l'échelle métropolitaine, une stratégie littorale et portuaire qui se traduira en un programme d'actions de cinq ans. Il s'agit, donc, de donner un cap pour faire de ce « littoral provençal » un élément fondateur du projet métropolitain. Pour bâtir le Livre Bleu, la Métropole a choisi d'associer les acteurs compétents et intervenant sur l'espace littoral, afin d'aboutir à un projet partagé. Deux cycles de réunions, associant les acteurs institutionnels et professionnels, ont ainsi été organisés entre février et mai 2017. Ces échanges ont permis de consolider le diagnostic territorial, les grands enjeux et d'enrichir les premières pistes d'orientations pour le Livre Bleu.



UN ESPACE STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE

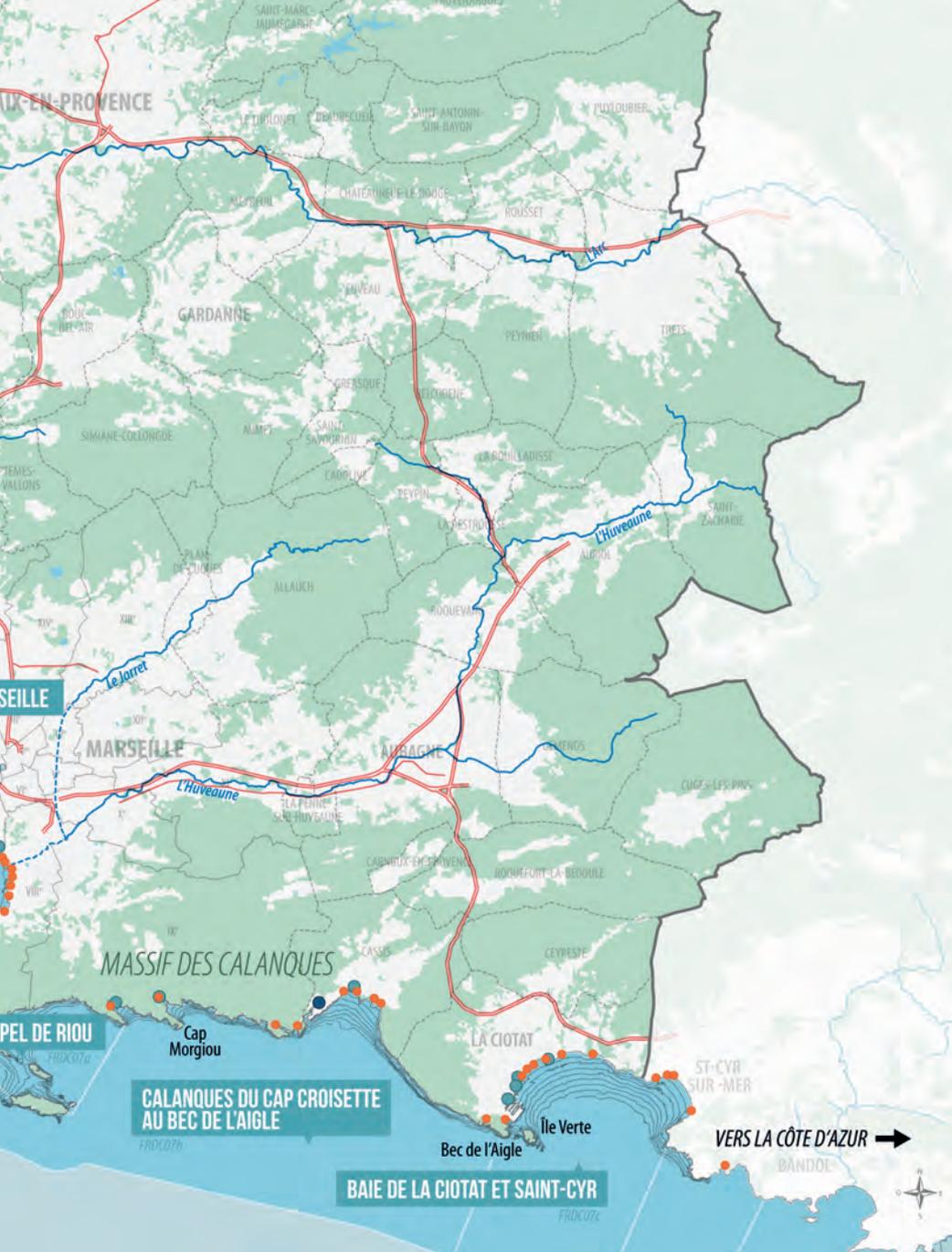
Premier état des lieux

Avec ses 255 km de façade littorale et le plus grand étang salé d'Europe, Aix-Marseille-Provence est résolument ancrée en Méditerranée. Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, cet espace concentre plusieurs enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs pour le devenir de la Métropole. Sa dynamique s'inscrit parfaitement dans la démarche du Projet Métropolitain.

UN POINT FORT DE L'ATTRACTIVITÉ

Élément structurant du cadre de vie, le littoral offre une grande diversité de paysages et d'ambiances à valoriser et à structurer. En effet, le littoral est, à l'image de Métropole, caractérisé par

une forte imbrication d'espaces naturels, urbains, agricoles et industriels. Les espaces naturels sauvages (Camargue, Côte Bleue, Calanques,...) s'entremêlent avec des friches industrielles et des lieux très artificialisés, à l'image des infrastructures du port de commerce de Marseille-Fos. Le littoral permet, également, la pratique d'une vaste palette de sports et loisirs nautiques : plage, plaisance, plongée, pêche loisir, stand-up paddle, kitesurf, etc. Néanmoins, l'accessibilité à la côte pourrait être améliorée, renforçant ainsi l'attractivité touristique. Aujourd'hui par exemple, près d'un quart du sentier du littoral reste inaccessible. Les cales de mise à l'eau, qui structurent la pratique des activités nautiques, sont inégalement réparties et l'accessibilité



REPÈRES

20 COMMUNES LITTORALES
 SOIT 1 SUR 5

255 KM DE LITTORAL



répartis entre la côte méditerranéenne et l'étang de Berre

1/3 de la population et des emplois concentrés sur une bande de 2 km à partir du trait de côte



21 000 postes de plaisance à flot (80%) et à sec (20%)



70 sites de baignade dont la qualité des eaux est surveillée



terrestre insuffisante. Certaines plages sont surfréquentées l'été et les ports de plaisance, globalement saturés, offrent peu de places de passage. Enfin, le littoral est un élément fort du rayonnement national et international de la Métropole : tourisme, accueil d'évènements sportifs, support de R&D, etc.

UN ESPACE DE RESSOURCES

Le littoral constitue une véritable ressource pour la Métropole, dont les potentiels pourraient être davantage exploités, de manière durable et raisonnée. De nombreuses filières économiques génératrices d'emplois trouvent leurs origines dans la présence de la mer, des plus traditionnelles aux plus innovantes : pêche, port commercial

et industriel (43 000 emplois), réparation navale et grande plaisance, nautisme, tourisme, mais aussi génie côtier, offshore... La biodiversité littorale est, également, une ressource majeure, bien que souvent sous-estimée. Elle rend de nombreux services au territoire et à ses habitants, notamment grâce à ses fonctions de régulation : stockage de CO₂, régulation thermique, atténuation des impacts de l'érosion côtière, etc. Elle permet au territoire de s'approvisionner en produits de la mer au travers des activités de pêche (450 pêcheurs), d'aquaculture (ferme du Frioul) et de la conchyliculture (moules de Carteau, huîtres de Camargue). La mer constitue une source d'énergies renouvelables en devenir, notamment avec l'emblématique projet

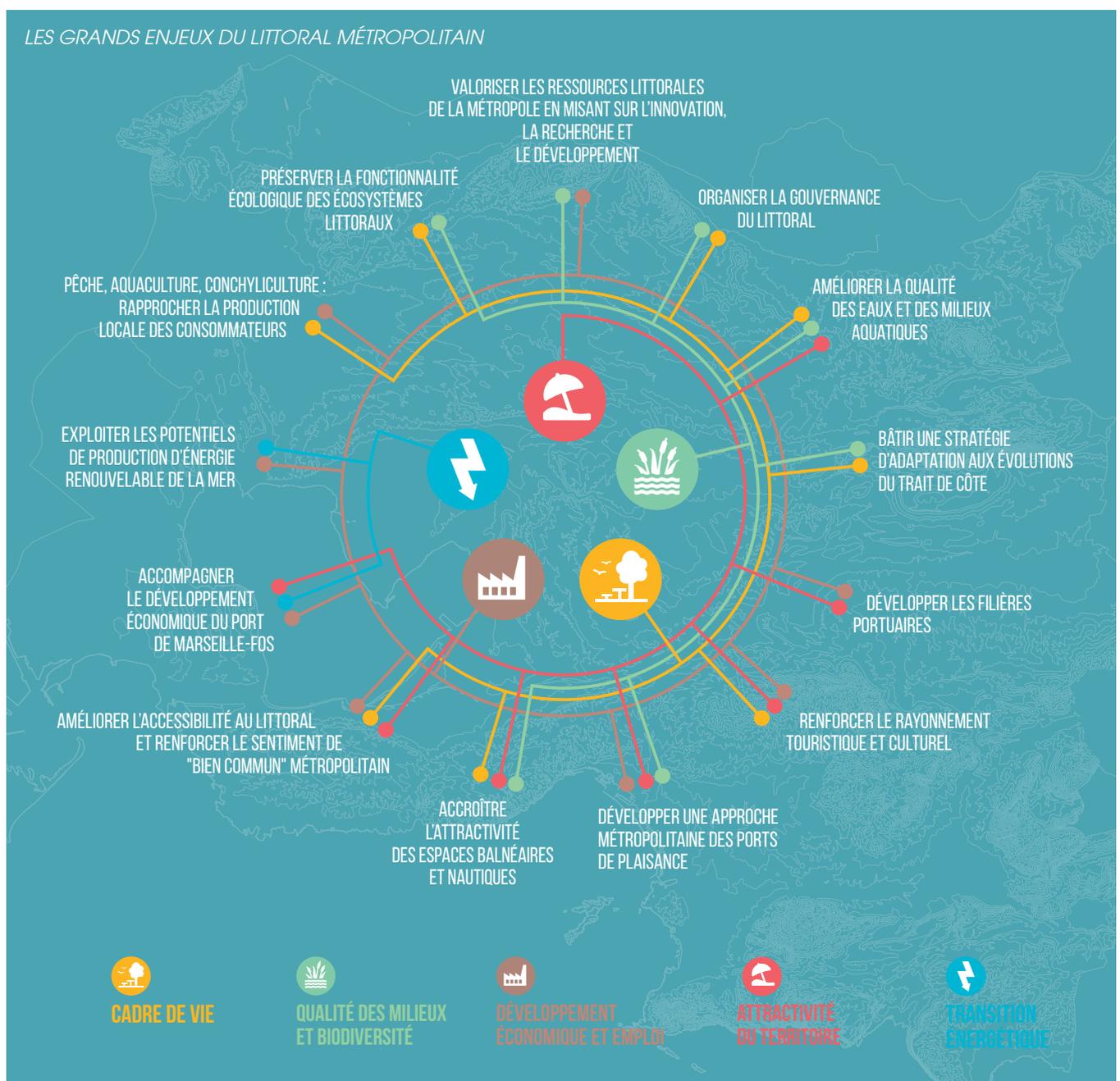
de ferme éolienne flottante au large du golfe de Fos ou encore le développement des boucles thalassothermiques sur les côtes marseillaises.

DES FRAGILITÉS À PRENDRE EN COMPTE

Le littoral présente des fragilités que l'aménagement du territoire métropolitain doit, aujourd'hui, prendre en compte. Ainsi, le trait de côte évolue de façon de plus en plus marquée, notamment sous l'influence du changement climatique. Aujourd'hui, 16% des côtes sont soumises à l'érosion (indice natio-

nal d'érosion côtière). Le niveau de la Méditerranée monte progressivement : +14 cm de 1985 à 2015 (relevés du marégraphe de Marseille). Par conséquent, les secteurs de côte basse sont plus vulnérables au risque de submersion marine, en particulier à l'Ouest du territoire affilié à la Camargue. Très attractif, le littoral fait l'objet de multiples pressions en lien avec l'intensité et la multiplicité des usages qui s'y exercent et qui impactent la qualité des milieux. L'artificialisation de fonds marins de faible profondeur impacte la biodiversité par destruction des habitats et milieux. A l'échelle des Bouches-du-

Rhône, ce sont 1600 hectares qui ont ainsi été gagnés sur la mer. Les rejets anthropiques sont également en cause. A titre d'illustration, les ¾ des effluents des stations d'épuration de la Métropole se jettent en mer ou dans l'étang de Berre. Le rejet de la centrale de Saint-Chamas est également une problématique centrale dans le processus de réhabilitation globale de l'étang. Les trois contrats de milieux et leurs programmes d'actions – baie, rivière Huveaune et étang de Berre – constituent des avancées notables pour améliorer cette situation.



PISTES D'ORIENTATIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

Le Livre Bleu a vocation à décliner des orientations pour chacun des grands enjeux littoraux, prémices d'un programme d'actions plus concret.

Ces orientations sont présentées aujourd'hui à l'état de pistes organisées en quatre défis. Elles ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges à l'occasion des deux cycles de réunions, institutionnel et thématique, associant les acteurs compétents du territoire.

FAIRE DU LITTORAL LE MOTEUR DU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

Développer les filières portuaires liées à la plaisance

- ▶ Favoriser le développement d'une activité grande plaisance (maintenance et hivernage), notamment sur les délaissés portuaires.

- ▶ Encourager le développement d'une filière de déconstruction et de recyclage des épaves : formation...
- ▶ Aménager les espaces économiques pour le développement des filières portuaires et industries maritimes en fonction de leur besoin d'accès à l'eau.
- ▶ Accompagner le développement de la croisière : accompagner les objectifs du GPMM (2 millions de croisiéristes en 2020) et le développement de la croisière fluviale sur le Rhône.



FAIRE DE L'ÉTANG DE BERRE LE POUMON BLEU DE LA MÉTROPOLE

L'industrialisation qu'a connu l'étang de Berre au cours du 20^e siècle est à l'origine de l'image négative véhiculée par ce territoire. Il recèle pourtant de grandes richesses écologiques et paysagères (notamment sur la rive Ouest), sans compter les nombreuses plages bien aménagées et les possibilités de loisirs balnéaires et nautiques qu'il offre.

La réhabilitation globale de cette « petite mer intérieure » est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire métropolitain, voire national et au-delà. Ce projet au long court est porté par les 10 communes riveraines. Elles sont regroupées depuis près de 25 ans au sein du GIPREB (Gestion Intégrée, prospective et restauration de l'étang de Berre). Ce syndicat

mixte porte le Contrat d'étang (2013-2019), première étape notable pour restaurer l'écosystème lagunaire. A terme, il s'agit de rétablir un équilibre dans les usages sur l'étang (pêche, plaisance, loisirs nautiques, tourisme de proximité...) et de créer de l'emploi dans un contexte où l'industrie pétrolière traditionnelle doit se renouveler. Cette ambition passe, notamment, par la réouverture expérimentale à la courantologie du tunnel du Rove. Aujourd'hui, l'existence de la Métropole constitue une opportunité supplémentaire, l'enjeu étant de placer la réhabilitation écologique et la valorisation économique de l'étang au cœur de la politique littorale et portuaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Accompagner le développement économique du port Marseille-Fos

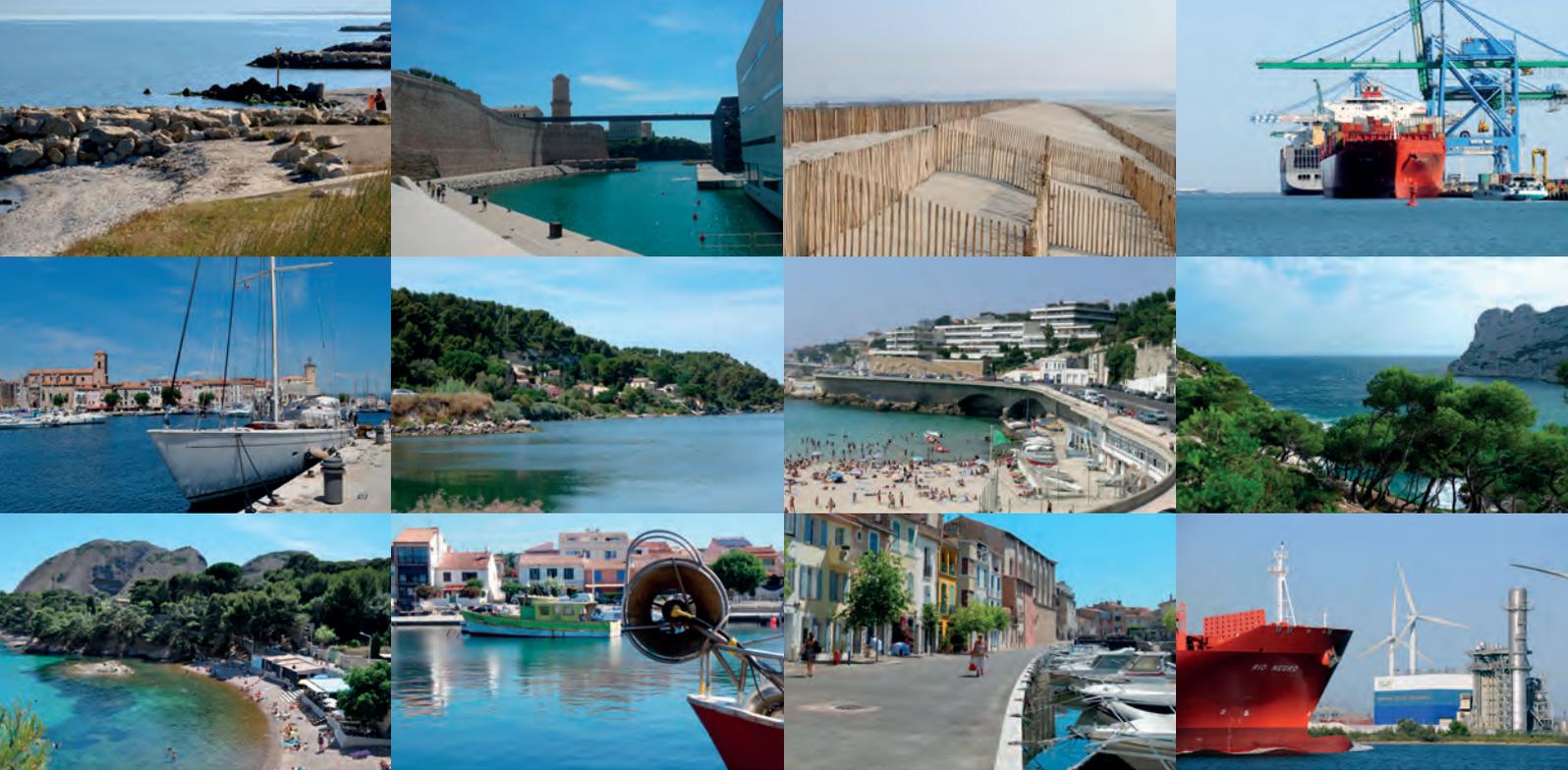
- ▶ Accompagner la structuration des entreprises des filières portuaires et logistiques.
- ▶ Accompagner la croissance du trafic conteneurs par la mise en service d'infrastructures ferrées, routières et fluviales.
- ▶ Promouvoir les industries maritimes métropolitaines à l'international : stratégies d'attraction des investissements directs en provenance de l'étranger, de communication pour la promotion du port de commerce...

Valoriser les ressources littorales en misant sur l'innovation

- ▶ Accompagner le développement des écofilères liées à la mer, en lien avec le pôle de compétitivité Mer Méditerranée (ex. : ports du futur, biotechnologies bleues, pêche et aquaculture durable...).
- ▶ Développer les partenariats de R&D : université, recherche...
- ▶ Encourager le développement de nouvelles formations : filières de la mer, écofilères.

Accompagner les TPE/PME de la filière nautique

- ▶ Simplifier les démarches du quotidien (administratives, juridiques, services...) : guichet unique, référent dédié dans chaque port...
- ▶ Encourager les actions de formation et les ateliers pratiques.



Faire de l'étang de Berre le poumon bleu de la Métropole

- ▶ Restaurer l'écosystème lagunaire, notamment en accompagnant le projet de réouverture expérimentale du tunnel du Rove à la courantologie (renouvellement des eaux, réduction de l'eutrophisation).
- ▶ Développer le potentiel de loisirs balnéaires et nautiques sur l'étang, tout en recherchant une cohabitation durable des différents usages (pêche professionnelle, conchyliculture, etc).
- ▶ Réhabiliter l'image de l'étang : actions d'information, de communication, d'éducation à l'environnement...

Rapprocher la production halieutique* locale des consommateurs

- ▶ Améliorer la lisibilité des points de vente.
- ▶ Améliorer les conditions de débarquement des pêcheurs dans les ports.
- ▶ Accompagner la certification/labellisation de produits (ex. moules de Carreau, huîtres de Camargue).
- ▶ Étudier l'opportunité d'approvisionner les touristes présents sur l'arrière-pays en produits locaux de la mer.
- ▶ Valoriser la fraîcheur de la pêche (moins de 24 heures).

* Exploitation des ressources vivantes aquatiques, notamment issues de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture.

Exploiter les potentiels en énergie renouvelable de la mer

- ▶ Étudier les potentiels de développement des boucles thalassothermiques.
- ▶ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'implantation de réseaux de chaleur liés à la thalassothermie dans les documents d'urbanisme.
- ▶ Accompagner la structuration de filières industrielles sur site (ex. éolien offshore dans le golfe de Fos).

Renforcer le rayonnement touristique et culturel

- ▶ Élaborer une stratégie de communication à l'échelle métropolitaine et positionner Aix-Marseille-Provence comme une « Métropole de la nature et de la mer ».
- ▶ Développer le rayonnement du territoire à l'international.
- ▶ Valoriser le patrimoine historique lié à la présence du littoral : patrimoine archéologique, industriel, portuaire, naval...
- ▶ Développer l'évènementiel.
- ▶ Développer les formules de type packs multi-activités, pour faire découvrir des destinations moins connues et répartir les pratiques sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Accompagner le développement du tourisme fluvial sur le Rhône et la création d'escales sur le territoire (Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

- ▶ Capitaliser sur l'accueil possible des épreuves de voile des Jeux Olympiques 2024 à Marseille, en lien avec la candidature de Paris.

- ▶ Encourager la création d'espaces de rencontre : maison du Parc national des Calanques, maison de la mer...

Accroître l'attractivité des espaces balnéaires et nautiques

- ▶ Améliorer l'offre, la qualité des aménagements et services.
- ▶ Étendre les capacités d'accueil des plages.
- ▶ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.
- ▶ Valoriser les activités de sport et loisirs, notamment la filière plongée : implantation de bouées sur les sites très fréquentés, mutualisation d'équipements, évaluation/suivi...
- ▶ Développer et valoriser la pratique de l'aviron sur le canal du Rove.
- ▶ Développer un hébergement touristique adapté aux publics, en lien avec les pôles touristiques littoraux.

Améliorer l'accessibilité au littoral

- ▶ Cales de mise à l'eau : améliorer l'aménagement, les conditions d'accès, associer une offre de services payants afin de garantir la gestion du site...
- ▶ Poursuivre l'aménagement du sentier du littoral, l'amélioration des accès piétons à la mer...

- ▶ Prendre en compte les handicaps dans l'aménagement : mobilité réduite, déficiences sensorielles (vue, audition...).
- ▶ Ouvrir de nouveaux sites au grand public (ex. digue du large à Marseille).
- ▶ Faciliter la desserte du littoral en transport en commun et le transport de passagers par la mer (navettes maritimes).
- ▶ Maîtriser les flux touristiques : valorisation de la voie ferrée de la Côte Bleue, aménagement et gestion des portes d'entrée des massifs littoraux, analyse des flux et effets reports à l'échelle du bassin de navigation...
- ▶ Améliorer la connaissance des usages de loisirs : lancement d'une enquête d'échelle métropolitaine.

PRÉSERVER LES ESPACES ET LES MILIEUX LITTORAUX

Préserver la biodiversité littorale

- ▶ Prendre en charge la gestion des sites naturels «orphelins».
- ▶ Co-construire une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle du bassin de navigation, en intégrant les «effets reports».
- ▶ Améliorer et diffuser les connaissances : base de données en ligne, observatoire de la biodiversité littorale...
- ▶ Développer les projets de renaturation sur les espaces littoraux dégradés, en s'appuyant sur les financements de l'Agence de l'Eau, qui intervient sur la biodiversité marine depuis la Loi Biodiversité (2016).
- ▶ Définir une stratégie et des outils de sensibilisation communs à l'échelle métropolitaine.
- ▶ Sensibiliser à l'environnement les pratiquants occasionnels des sports et loisirs nautiques, en lien avec le développement de la location de bateaux.
- ▶ Évaluer la valeur économique des services rendus par la biodiversité littorale, pour aider à la décision.

Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre des contrats de milieux, qui constituent le « volet qualité » du Livre Bleu.
- ▶ Étendre le Contrat de baie au golfe de Fos.

- ▶ Accompagner la réhabilitation écologique de l'étang de Berre : un projet prioritaire au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de ce territoire.
- ▶ Suivre l'amélioration de la qualité des eaux du Rhône.

Adapter le territoire aux évolutions du trait de côte

- ▶ Affiner la connaissance des phénomènes de montée des eaux et d'érosion de côtes.
- ▶ Prendre en compte l'aléa submersion marine dans l'aménagement du littoral.
- ▶ Mettre en œuvre des techniques alternatives aux digues pour stabiliser les plages.
- ▶ Protéger et restaurer le cas échéant les « barrières naturelles » (ex. flèche de la Gracieuse, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

VALORISER L'ATOUT PLAISANCE

Développer la qualité des services

- ▶ Harmoniser : règlement, calcul des tarifs portuaires sur la base d'une grille commune aux ports en gestion métropolitaine...
- ▶ Améliorer la qualité des services et équipements proposés dans les ports.
- ▶ Moderniser/connecter les outils de gestion (ex. : réservation des places sur internet).
- ▶ Viser l'excellence environnementale et la sécurité : labels « port propre » et « port à impact positif sur la biodiversité », transition énergétique des ports...
- ▶ Encadrer strictement les nouvelles pratiques : location, ubérisation...

Améliorer les capacités d'accueil

- ▶ Optimiser les plans d'eau de façon à augmenter le nombre de places de passage.
- ▶ Réduire le nombre de « bateaux ventouses » dans les ports et créer une fourrière à bateaux en accompagnement.
- ▶ Développer l'activité professionnelle de la location de bateaux au sein des ports de plaisance.

- ▶ Accompagner les projets de création/extension des ports de plaisance, en prenant en compte la présence de l'herbier de Posidonie.
- ▶ Étudier la possibilité d'implanter ponctuellement et de façon temporaire des mouillages en étoile.

FÉDÉRER LES ACTEURS ET RENFORCER LA GOUVERNANCE LITTORALE

Renforcer la coopération des acteurs

- ▶ Développer les relations internationales et la coopération décentralisée avec les pays des deux rives de la mer Méditerranée.
- ▶ Créer un club des professionnels du littoral et renforcer l'échange de bonnes pratiques.
- ▶ Mutualiser les procédures pour gagner en efficacité : pour les demandes d'autorisation pour le ramassage des Posidonies sur les plages, pour le dragage des ports de plaisance, pour l'analyse de la qualité des eaux de baignade en cas de pollution suspectée...
- ▶ Accompagner les acteurs et les projets : communes, associations et clubs nautiques, professionnels...
- ▶ Former les agents, organisation/réponse à appels à projet, développement de réseaux d'experts...

Proposer des outils de planification du littoral à l'échelle du territoire métropolitain

- ▶ Renforcer les liens entre l'espace littoral marin et lacustre et l'hinterland de la Métropole : desserte, répartition de la fréquentation touristique, relation économique, etc.
- ▶ Développer une planification concertée et intégrée du littoral : vers un volet mer et littoral pour le SCOT métropolitain ? Mise en œuvre de la Charte ville-port des bassins Est.

LE LIVRE BLEU EN BREF

QUEL CONTENU ?

- ▶ Une stratégie pour le littoral métropolitain (mer et étang).
- ▶ Un programme d'actions à définir en 2017.

QUI FAIT QUOI ?

- ▶ Portage du projet : la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- ▶ Appui technique : les agences d'urbanisme AGAM et AUPA.

QUELS OBJECTIFS ?

- ▶ Accompagner les projets et les acteurs du littoral.
- ▶ Fixer un cadre stratégique pour la mer, le littoral et les ports.

QUELLE MÉTHODE ?

- ▶ Une démarche volontairement partagée.
- ▶ Deux cycles de réunions organisés avec les acteurs institutionnels et professionnels (février-mai 2017).

- ▶ Des objectifs clairs : débattre des enjeux, enrichir les orientations stratégiques, partager les projets sur les territoires et identifier les besoins des acteurs.
- ▶ Un questionnaire en ligne adressé aux participants (extrait ci-dessous).

Pour vous, le littoral est synonyme :

d'espace de nature et de paysages à préserver  49%

de lieu touristique à valoriser  31%

de potentiel économique à développer  18%

de zone de risque à protéger  2%

QUEL CALENDRIER ?



DEUX TEMPS D'ÉCHANGES FRUCTUEUX



UN CYCLE DE 3 RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES



Pourtour de l'étang de Berre
à Marignane le 28 février 2017



Golfe de Fos
à Martigues le 8 mars 2017



**Côte Bleue/Rades de Marseille/
Calanques/Cassis/La Ciotat**
à La Ciotat le 10 mars 2017



UN CYCLE DE 3 RÉUNIONS THÉMATIQUES

Attractivité et tourisme
à Marseille le 4 avril 2017
(9h30-12h30)

Économie et emploi
à Châteauneuf-les-Martigues le 25 avril 2017
(9h30-12h30)

Plaisance et nautisme
à Fos-sur-Mer le 2 mai 2017
(9h30-12h30)

Date de publication : juillet 2017, © AGAM, Helios Image, Collection Port de Marseille Fos.

Directeur de la publication : Domnin RAUSCHER, Directeur Général Adjoint Développement Urbain Métropole

Contact : maires@ampmetropole.fr

Rédaction : Agathe MITON (AGAM), Alexandra PRIN-DERRE (AUPA) - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam - Marseille - Juillet 2017